



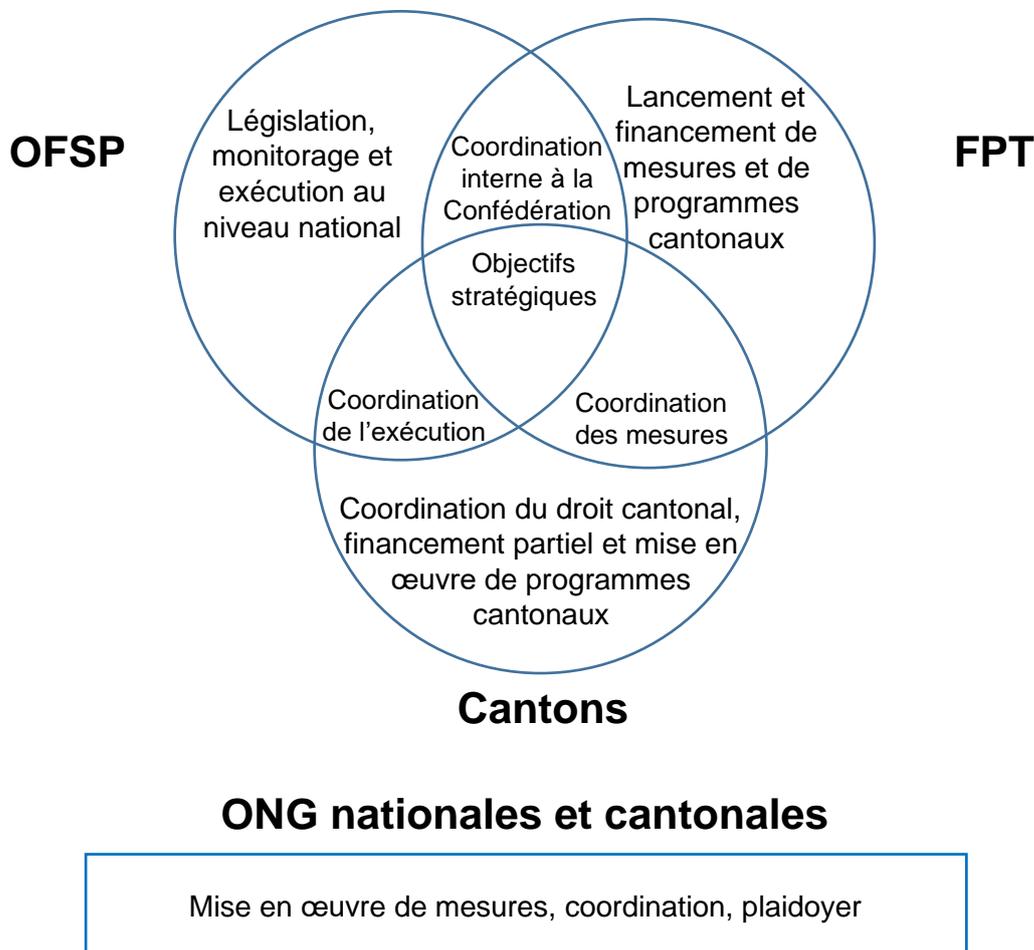
État des lieux de la prévention du tabagisme : compétences en matière de collaboration avec les cantons de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et du Fonds de prévention du tabagisme (FPT) (version courte)

Version : 13.6.2025

Ce document présente dans les grandes lignes la répartition des tâches concernant la collaboration avec les cantons, entre le FPT et l'OFSP. Il s'agit d'un document de travail qui peut être adapté et complété de manière flexible en fonction des besoins et de l'évolution de la situation. Cette version abrégée s'adresse à toutes les organisations partenaires intéressées. Le document complet, qui contient davantage de détails sur les différentes manifestations, peut être obtenu sur demande à l'adresse info@tpf.admin.ch.

Représentation simplifiée de la répartition des tâches entre l'OFSP, le FPT, les cantons (et AT Suisse)

Le schéma ci-dessous présente sommairement la répartition des compétences entre les divers acteurs :





Tâches dévolues à un acteur précis

L'OFSP s'engage dans la prévention du tabagisme, dans le cadre des stratégies nationales MNT et Addictions. Toutes les questions relatives à la **législation et à l'exécution au niveau national** (lois et ordonnances) sont de son ressort. À ce titre, l'OFSP encourage les échanges avec les ONG, les cantons, les comités spécialisés et les autres offices fédéraux concernés. Il soutient la gestion des connaissances et la recherche, met à disposition le monitoring des législations cantonales et communique sur les thèmes liés au tabac dans des newsletters, sur le site prevention.ch, les médias sociaux et le site Internet de l'OFSP ou encore à l'occasion de campagnes spécifiques.

Le Fonds de prévention du tabagisme (FPT) **lance et finance par le biais de subventions et de mandats** des mesures de prévention du tabagisme de portée nationale, dont il évalue à chaque fois l'impact. Dans ce rôle, il soutient et met en réseau aussi les programmes cantonaux de prévention du tabagisme. Le FPT coordonne par ailleurs ponctuellement des mesures mises en œuvre (ou appelées à l'être) dans plusieurs cantons.

Les cantons, responsables de **légiférer à leur niveau dans le domaine de la prévention du tabagisme et de la dépendance à la nicotine, financent et prévoient sur leur territoire des mesures de prévention, qu'ils mettent en œuvre**. Ils organisent la collaboration entre eux.

Les organisations non gouvernementales (ONG) nationales ou cantonales **mettent en œuvre des mesures de prévention concrètes** et assument un rôle de coordination dans leurs réseaux respectifs. Elles mènent un travail de plaidoyer et se font les **porte-parole de la société civile** concernant les questions de prévention du tabagisme et de dépendance à la nicotine.

Tâches assumées par deux acteurs

L'OFSP et les **cantons collaborent dans l'exécution des lois fédérales**. L'OFSP soutient les cantons, par exemple en organisant des canaux d'échanges concernant la législation ou en mettant à leur disposition des instruments spécifiques.

Le FPT et les cantons **collaborent dans le cadre des programmes cantonaux de prévention du tabagisme**. Le FPT encourage les échanges et la collaboration sur des mesures concrètes. Il lance également des mesures gérées en commun (par ex. dans le domaine scolaire).

L'OFSP et le FPT collaborent et se coordonnent dans le domaine de la **prévention du tabagisme et de la dépendance à la nicotine sur le plan fédéral**.

Tâches assumées par les trois acteurs

L'OFSP, le FPT et les cantons élaborent à partir des stratégies de niveau supérieur des objectifs communs **dans le domaine de la prévention du tabagisme et de la dépendance à la nicotine** et les mettent en œuvre ensemble.

Rôle des ONG et des organisations nationales, comme l'Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT)

Des ONG, notamment des organisations nationales comme l'Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT), assument certaines tâches dans les domaines esquissés ci-dessus. En tant que centre de compétences pour la prévention du tabagisme, l'AT peut compter sur le soutien financier du FPT, qui de son côté émet des directives sur la manière dont le centre de compétences doit axer ses travaux pour soutenir de façon optimale, sur le plan suisse, la prévention du tabagisme et de la dépendance à la nicotine.

État des lieux des canaux d'échanges

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des principaux canaux d'échanges des divers acteurs. L'accent est mis sur les manifestations spécifiques au tabac, même si d'importants canaux intersectoriels y figurent ponctuellement.

Aperçu des canaux

Canal de collaboration	Organisateur				Groupe cible				Niveau		Finalité	Autres informations
	OFSP	FPT	SG de la CDS	AT	Programmes cantonaux	CDCA	ARPS	ONG spécialisées	stratégique	opérationnel		
Échanges cantonaux sur l'exécution / la mise en œuvre cantonale des lois	x		x		x	x	x	x	x		Réunions d'information et ateliers dans le domaine de la législation et de l'exécution	Participation de différents acteurs
Ateliers de type « place de marché »		x			x					x	Échanges entre le FPT et les programmes, ainsi qu'entre les programmes. Planification d'activités communes.	Première édition en 2023
Rencontres d'échanges entre le FPT, la CDCA et l'ARPS		x				x	x		x		Discussion et coordination sur des thèmes actuels	Trois fois par an, avec trois personnes représentant les cantons
Séances d'information du FPT (en ligne ou sur place)		x			x	x	x	x		x	Information sur des thèmes spécifiques au FPT, par exemple lors de présentations d'une heure	Par exemple présentation ready4life, profils de groupes cibles, rencontres des partenaires du PEJ
Groupes d'accompagnement des projets du FPT		x				x	x		x	x	Suivi notamment professionnel des projets du FPT	Y compris pilotage du programme PEJ
Conférences AT				x	x			x	x	x	Information sur des thèmes actuels et réseautage	
Forums de l'AT				x	x			x		x	Réseautage entre les membres de l'AT et les autres organisations	Chaque année au printemps et en automne (FR et DE)



Moyens de communication

La liste ci-après donne un aperçu des principaux moyens de communication des divers partenaires en rapport avec le tabac et la nicotine :

1. Moyens de communication de l'OFSP

- **Pages thématiques de l'OFSP** : [Tabac](#), [Prévention du tabagisme : mandats politiques](#), [Rapports de recherche Addictions](#), [Faits & chiffres : tabac](#), [MonAM](#) ; [Prévention dans le domaine des soins](#)
- **Site prevention.ch** : [Tabac et Nicotine](#). La plateforme propose un canal de communication pour diffuser des annonces de manifestations, des connaissances récentes ainsi que des études et projets innovants. En outre, les spécialistes peuvent y partager leurs expériences et s'inspirer mutuellement.
- **Newsletter MNT et Newsletter Addictions** : ces newsletters de l'OFSP fournissent des informations actuelles sur les deux stratégies et sur les activités correspondantes.
- **Newsletter « Dans les cantons »** : la newsletter informe sur les décisions adoptées, les études réalisées, les rapports et chiffres publiés, les projets actuels et les manifestations organisées, sans oublier l'écho à l'étranger des activités déployées par la Confédération, les cantons et les villes dans les domaines des addictions et des maladies non transmissibles.
- **Revue médiatique MNT** : possibilité de s'abonner gratuitement pour recevoir tous les articles parus dans la presse suisse sur le tabac ou l'addiction à la nicotine.
- **Réseaux sociaux, canaux de l'OFSP** : l'OFSP est actuellement présent sur Facebook, Instagram, TikTok, X, LinkedIn et YouTube. Ces réseaux lui servent à informer régulièrement la population sur les campagnes, manifestations, études et autres sujets pertinents.

2. Moyens de communication du FPT

- Communication ciblée avec les cantons : le FPT communique régulièrement **par courriel avec les responsables des programmes cantonaux**. Par exemple pour leur signaler les futures contributions forfaitaires ou pour leur annoncer des manifestations. Soit il sélectionne le champ Copie conforme (Cc), soit il précise dans son message le cercle des destinataires.
- Le FPT a transformé l'ancienne newsletter du Programme pour l'enfance et la jeunesse en **newsletter du FPT**. Il peut ainsi rendre compte des projets financés (requêtes ou mandats) et d'autres actualités. Parution tous les trois mois.
- Le **site Internet du FPT** présente le processus de dépôt d'une demande, avec les [formulaire pour les programmes cantonaux](#). En outre, le FPT y publie des informations sur d'importants projets menés avec son soutien dans les [cantons](#) et s'adressant aux [adultes](#). Son site inclut la [banque de données des projets financés](#), où figurent tous les projets de prévention soutenus, avec différentes informations.
- **Aperçu des mesures cantonales** : le FPT met à disposition des cantons une [liste consultable](#) de toutes les mesures mises en œuvre dans les programmes cantonaux (protection par mot de passe). Il est possible d'y télécharger des [feuilles d'information](#) sur les programmes cantonaux.
- Le FPT rend compte de ses activités dans son **rapport annuel**. Outre les montants de ses aides financières et des chiffres sur les projets approuvés ou refusés, les temps forts des projets soutenus y sont publiés.
- Le FPT gère une **page LinkedIn** sur laquelle il publie des informations actuelles et partage des renseignements concernant des partenaires ou des projets qu'il soutient financièrement.



- **Publications sur les canaux de tiers** : le FPT exige de tous les projets soutenus qu'ils publient leur portrait sur le site prevention.ch. Il charge encore de temps à autre l'AT de publier des informations sur ses propres canaux ([Newsletter](#), [Slack](#)).

3. Moyens de communication de l'ARPS et de la CDCA

- Envoi ciblé aux membres des deux conférences, par leurs secrétariats généraux, de courriels contenant des informations du FPT ainsi que de l'OFSP sur des thèmes ayant trait au tabac et à la nicotine.
- **Newsletter de l'ARPS**
- **Site Internet de l'ARPS**

4. Moyens de communication d'AT Suisse

- L'AT tient une liste des médias et entretient des contacts avec ces médias afin de pouvoir mener une communication proactive.
- L'AT envoie quatre fois par an une [newsletter \(AT Info\)](#) renfermant les dernières nouvelles de la prévention du tabagisme.
- Le [site Internet d'AT](#) publie des [informations de fond](#), des [News](#) et un [Blog AT](#) couvrant l'actualité.
- L'AT envoie régulièrement aux rédactions des [communiqués de presse](#) sur l'actualité politique ou autre en rapport avec la prévention du tabagisme.
- L'AT gère un [canal Slack](#) avec de nombreux sous-groupes, qui permet aux acteurs de la prévention du tabagisme de se constituer un réseau et de partager des informations.
- Une entreprise externe assure la **veille média** pour le compte de l'AT. Les membres peuvent ainsi se faire envoyer la revue de presse chaque jour ou une fois par semaine.
 - L'AT gère différents **canaux de médias sociaux (X/Twitter, LinkedIn, Instagram, Facebook)**. Les principaux étant Twitter, et dans une moindre mesure LinkedIn et Facebook.